

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2005 - Convocation du 16/06/2005
Compte rendu affiché le : 30/06/2005

Présidente de séance : Marie-Louise GUERIN
Secrétaire de séance : Mle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 21 |
| Votants | 29 |

Présents :

Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Absents représentés :

M. FERNANDES (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à Mme MARMONIER); M. FAURE (pouvoir à M. POINT); M. LAFFLY (pouvoir à Mme GUERIN); Mme GLATARD (pouvoir à Mme ZUILI); Mle MILLET (pouvoir à Mme LABASOR); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

Objet : SDIS - Retrait du CDG

Le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône a informé le Centre de Gestion du Rhône du souhait de son établissement public de mettre fin à son affiliation volontaire pour la gestion de ses fonctionnaires administratifs ou techniques.

Conformément au décret du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, l'ensemble des collectivités et établissements publics doivent faire valoir dans un délai de 2 mois, à compter du 8 juin, leurs droits éventuels d'opposition à ce retrait.

S'agissant d'une volonté manifestée par l'autorité délibérante d'un établissement public, il est proposé de ne pas émettre d'opposition au-dit retrait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret du 26.06.1985 relatif aux centres de gestion,
- VU la lettre en date du 8 juin 2005 par laquelle le centre de gestion du Rhône informe de la volonté de retrait d'affiliation volontaire du SDIS,
- **DECIDE de ne pas faire valoir son droit à opposition relatif au retrait du SDIS,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 juin 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 29/06/2005
Publication ou affichage du 30/06/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*